

N°481

du 16
Mars
2012



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Poursuite de la politique
des grands travaux

Faure lance les travaux de la route Kabou-Guerin Kouka

P.3 Surpeuplement des villes, problème de logement, forte spéculation

L'Exécutif togolais propose sa solution

Les prix du loyer devront être fixés au mètre carré

P.7 Lutte contre les ALPC/Après
la réception du matériel

Les armes en
circulation au Togo
peuvent désormais
être identifiées



Komlan Nunyabu, Ministre de l'Habitat

Photo: L'Union

P.4 Panier de la ménagère à
Lomé

"Charbon de bois" et
"Fruits frais" font
grimper les prix
de 0,1% en février

P.4 Production et exportation de gisement de clinker

La prédominance du Togo menacée par de futures concurrences de la région

P.3 Pour agir sur les défis dans les télécommunications

L'ATC réclame sa représentation au sein de l'ART&P

moovpacks

Faites vous plaisir doublement
avec nos packs duo



Pack Duo Alcatel 01 102
15 000
Fclfa



Pack Duo Alcatel 01 204
17 000
Fclfa



Pack Duo Alcatel 01 355 - 01 204
25 000
Fclfa



Pack Duo Alcatel 01 604 - 01 204
40 000
Fclfa



Pack Duo Alcatel 01 902Y - 01 102
49 900
Fclfa

* Offres valables dans la limite du stock disponible et susceptibles de modification sans préavis.

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro ----- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

REPÈRES

Comme on fait son lit...

La Cour de Justice de la CEDEAO aurait refusé de statuer sur la réintégration des députés de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), fait savoir publiquement, le mercredi 14 mars un communiqué signé la veille par son président Jean-Pierre Fabre.

"L'ANC vient d'être informée sur le délibéré de la Cour de Justice de la CEDEAO, siégeant à ABUJA au Nigeria ce mardi 13 mars 2012, au sujet de la requête en omission de statuer déposée par les neuf députés ANC révoqués de leur mandat parlementaire. Il apparaît que la Cour de Justice de la CEDEAO, après avoir rappelé son arrêt N° ECW/ CCJ/ JUD/09/11 du 07 octobre 2011 établissant que les neuf députés n'ont jamais démissionné, déclare n'être pas compétente pour prononcer leur réintégration qui, selon elle, aurait dû découler de cet arrêt", dit en substance le communiqué. La Cour de la CEDEAO clarifie ainsi la situation selon laquelle la réintégration des députés, loin d'être contraire à son premier arrêt, en est une conséquence juridique logique, selon l'ANC qui estime qu'il appartient à l'Etat togolais, s'il veut promouvoir la démocratie et l'Etat de droit, de saisir la Cour Constitutionnelle pour cette réintégration.

Une éducation de qualité, un droit et non un privilège pour les enfants

Un atelier régional sur l'éducation et l'équité s'est tenu du 13 au 15 mars à Lomé.

Organisée tous les ans par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), cette rencontre regroupe les spécialistes des questions éducatives du bureau régional de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et Centre. Ont également pris part des partenaires de l'éducation au Togo notamment la Banque Mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Agence Française de Développement et d'autres agences du Système des Nations Unies. Elle vise à soutenir les efforts déployés par chaque Etat en matière d'éducation à travers des échanges d'expériences entre les différents bureaux de l'UNICEF. Elle a servi également de cadre d'analyse des stratégies portant sur les défis de l'heure. Les participants ont examiné au cours des échanges, les outils de référence pour l'analyse des goulots d'étranglement en vue de faciliter l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants quel que soit leur milieu de résidence, leur statut et situation économique. Ils ont planché, par ailleurs sur les nouvelles approches mondiales et régionales en matière d'éducation. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par la ministre des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, Bernadette Essossima Legzim-Balouki en présence de la représentante résidente de l'UNICEF au Togo, Dr Viviane Van Sterteghem et d'autres personnalités. La ministre Legzim-Balouki a présenté la situation de l'éducation puis salué la contribution des partenaires techniques et financiers en matière de développement du système éducatif au Togo. Elle a évoqué les actions posées par le gouvernement dans le sens du relèvement du défi de la scolarisation primaire universelle et des objectifs du millénaire pour le développement. Mme Legzim-Balouki a témoigné sa gratitude à l'UNICEF qui a-t-elle avoué, est le partenaire qui a soutenu le Togo au cours de sa traversée du désert. Un atelier régional sur l'éducation et l'équité se tient du 13 au 15 mars à Lomé. Organisée tous les ans par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), cette rencontre regroupe les spécialistes des questions éducatives du bureau régional de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et Centre. Pour la représentante résidente de l'UNICEF au Togo, l'accès à une éducation de qualité est un droit et non un privilège pour les enfants. La priorité de l'UNICEF selon elle, est la prise en compte des filles et des enfants vivant avec un handicap, de l'état de pauvreté extrême ou des zones d'accès difficile.

L'agriculture, un réel " poids lourd " pour l'économie togolaise

Une cinquantaine d'experts du ministère togolais de l'Agriculture, celui de la Santé et des partenaires internationaux au développement dont le PNUD, la Banque mondiale et l'OMS, entre autres, se sont attelés le mardi 13 mars à Lomé à l'étude et la validation d'un document stratégique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle destiné à être intégré au Document national Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce document élaboré par un comité technique du ministère avec l'appui des partenaires prend en compte le volet du développement agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du DSRP. Les experts ont examiné le document en vue de son amélioration et son intégration dans la politique globale du développement national et la réalisation des objectifs définis dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté dans leurs volets agricole et alimentaire, selon M. Paul Kamaga, secrétaire technique du DSRP. Ce document revêt une telle importance que l'agriculture, facteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi de création de recettes financières pour le pays, occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Aussi les travaux de cet atelier sont-ils déroulés dans une atmosphère de fructueux échanges, meublés d'amendements pertinents afin qu'ils puissent constituer un instrument efficace de développement susceptible d'être incorporé au DSRP. L'intérêt accordé à l'agriculture dans le DSRP tient au fait que ce secteur se hisse au premier rang des sources de croissance du pays. Il occupe 70% de la population active nationale, représente en moyenne 37% du PIB et plus de 20% des recettes d'exportation. Au cours de la période 2000-2009, le Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) a évolué à un rythme plus rapide (6,4%) que le PIB global (4,3%). Le document vise globalement l'accroissement de la productivité agricole, le renforcement du cadre légal et institutionnel du ministère de tutelle, de la structuration du monde rural, la mise en œuvre des programmes projets au niveau du secteur agricole et l'adoption d'une politique de financement plus conséquente pour le développement de ce secteur conformément aux engagements pris en 2003 par les chefs d'Etat africains dans la Déclaration de Maputo d'octroyer au moins 10% de leur budget à l'agriculture.

Institutions

La dictée francophone ce 20 mars à l'Institut Français

Dans le cadre des manifestations marquant la Quinzaine de la langue française, aura lieu une dictée francophone qu'organisent l'Institut Français du Togo (IFT), le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation Internationale de la Francophonie (BRAO) et la Commission Nationale de la Francophonie.

L'événement se tiendra l'IFT ce mardi 20 mars à 16H 00 et accueillera les candidats âgés de plus de 18 ans.

Les inscriptions, ouvertes depuis le mardi 13 mars, prennent fin demain samedi. Les enregistrements se font à l'accueil

de l'IFT, dans la limite des places disponibles.

Le règlement complet de la Dictée francophone est consultable par voie d'affichage à l'accueil de l'IFT. Les 10 premiers candidats seront récompensés lors de l'annonce des résultats qui seront proclamés le mardi 27 mars 2012 à 18 heures, à l'Institut Français du Togo.

Les trois lauréats qui se distingueront seront mis à l'honneur par le jury. Le premier prix est fixé à 250 000 FCFA, le second à 150 000 FCFA, le troisième à 100 000 FCFA.

Vient de paraître

L'étrange rêve d'une femme inachevée de Libar Fofana

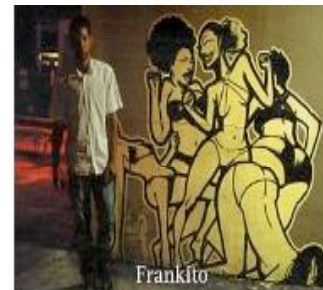
L'auteur guinéen vient faire paraître un cinquième roman, où il reparle de la quête de l'identité. " Leur quête d'identité était en réalité une quête de place. Quelle place ai-je dans ce monde ? Se sentant rejetées, elles se rapprochèrent l'une de l'autre. Face à ceux qui les excluaient, elles s'allièrent pour résister. Cette union nouvelle modifia la nature de leur lien viscéral. Il devint protecteur. Ce besoin vital qu'elles avaient l'une de l'autre s'avéra à la longue une souffrance. Car, là où elles cherchaient à s'émanciper et à affirmer chacune son identité, elles se retrouvèrent enchaînées à un destin commun. " Mais la beauté de Hawa, son corps presque normal lui valent très tôt des commentaires flatteurs et une bienveillance dont souffre Tombou (nom qui veut dire " Asticot "), sa plus que jumelle, perçue comme un monstre. Ce tourment muet se transforme peu à peu en haine. La première rêve d'amour, la seconde, de devenir

ministre. Or, comment avoir chacune un avenir propre tout en étant charnellement attachée à l'autre par une nature tragique et facétieuse ? La douloureuse route commune de deux sœurs siamoises pourra-t-elle s'ouvrir un jour sur deux destins particuliers ? Au meilleur de ses dons de conteur hors pair, Libar M Fofana revient nous tendre un miroir enchanteur et dramatique avec une histoire poignante et drôle, cruelle mais d'une grande humanité.

Libar M Fofana est né en 1959 à Conakry, en Guinée. A dix-sept ans, il fuit son pays et le régime de terreur du président Sékou Touré et s'exile en Europe. Ingénieur en informatique, il vit actuellement à Marseille. De lui, les Editions Gallimard ont déjà publié Le fils de l'arbre (Continents Noirs, 2004), N'Körö (Continents Noirs, 2005), Le cri des feuilles qui meurent (Continents Noirs, 2007), Le diable dévot (Continents Noirs, 2010).

Vient de paraître

"L'homme pas Dieu" de Franck Salin



L'homme pas Dieu roman

« Voici une nouvelle voix, ou plutôt un nouveau son dans la littérature antillaise, qui décoiffe et qui cogne. » Maryse Condé

"L'homme pas Dieu", le nouveau roman de Franck Salin, dit Frankito, est paru ce 7 mars aux Editions Ecriture. Un truculent polar qui narre les aventures hilarantes d'Albert Gouti, jeune professeur de sciences physiques au lycée de Pointe-à-Pitre. Alors qu'il mène une existence paisible de séducteur dilettante, Albert Gouti est impliqué dans une affaire de meurtres en série et projeté, malgré lui, dans une succession d'aventures abracadabrantes et sanglantes. Acide et drôle, "L'homme pas Dieu" est une satire sociale. Une plongée inédite au cœur de la Guadeloupe d'aujourd'hui et de ses fêlures.

"Voici une nouvelle voix, ou plutôt un nouveau son dans la littérature antillaise, qui décoiffe et qui cogne", a déclaré le célèbre écrivain Maryse Condé, après avoir dévoré ce roman dans lequel l'éditeur Jean-Daniel Belfond a retrouvé "la truculence de San Antonio, l'acuité sociale de Raphaël

Confiant... et réciproquement !".

Homme pas dieu (L') Une plongée inédite au cœur de la Guadeloupe d'aujourd'hui et de ses fêlures.

Festival

Démarrage de Plumes Francophones ce 19 mars

La seconde édition du premier Festival de littérature en Afrique francophone commence ce 19



Kichenassamy Madavane

mars et prendra fin le 28 mars prochain. Initié par l'Association togolaise Filbleu, Plumes Francophones ouvre sa deuxième édition cette année sur le thème "Littérature et théâtres du Monde Francophone". Du 19 au 28 mars

2012, le festival s'installera dans les villes de Lomé, Agbodrafo et Aklakou, et sera partie intégrante de la Semaine de la Francophonie. Plusieurs auteurs étrangers dont l'Indien Kichenassamy Madavane, Écrivain francophone de l'Inde, dramaturge, metteur en scène et nouvelliste. Il est né en 1946 à Pondichéry. Il y a également l'auteur protéiforme béninois, Forent Couao-Zotti, Camille Amouro, l'Haïtien Clément Benoît et les Togolais Jean Kantchébé, Hebert Arouna, Mahougnon Akakpo, écrivain et critique littéraire, enseignant à l'Université d'Abomey-Calavi.

La cérémonie d'ouverture de Plumes Francophones aura lieu à l'Espace Filbleu, siège de l'Association Filbleu sis à Adidogomé.

Suivre Plumes Francophones sur <http://filfrancophones.wordpress.com>

Poésie

Le CENACLE s'invite à la journée mondiale de la poésie

L'Association de la nouvelle génération de poètes au Togo, dite CENACLE, organisera, ce 21 mars, une série de manifestations dans les locaux de l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU). Président de la Fondation Pax Africana, spécialisée dans l'étude, la recherche et les actions de développement, l'ex-Premier

ministre Edem Kodjo est le parrain de cette manifestation. Cette action se situe dans le cadre des activités de soutien à la culture.

Plusieurs manifestations sont au programme de cet événement : lecture de poèmes togolais et conférences. Le CENACLE rassemble plusieurs jeunes poètes togolais édités ou non.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Surpeuplement des villes, problème de logement, forte spéculation

L'Exécutif togolais propose sa solution

Les prix du loyer devront être fixés au mètre carré

*** Des amendes pour le bailleur coupable, en plus du remboursement des sommes indûment perçues.**

Sylvestre D.

Voilà qui va causer la bagarre dans les maisons lorsque les détails du nouveau décret seront arrêtés. Ce n'est plus un secret, tous les propriétaires se sont adaptés à la forte spéculation dans les baux d'habitation et à usage professionnel. Profitant à coup sûr de l'insuffisance du parc immobilier existant. La pratique est renforcée depuis qu'une frange de la population résidente au Togo, au gain facile, a habitude les propriétaires à accroître les baux, au détriment du pouvoir d'achat du Togolais lambda. Elle a infecté les terrains non bâtis, mais restons avec les baux d'habitation et à usage professionnel.

Les prix sont fixés suivant la seule humeur du propriétaire et sont révisés suivant la même procédure d'urgence. On avance être le seul maître de son investissement immobilier. Ainsi, il est fréquent d'entendre hurler sur des locataires, au motif qu'on a construit sa maison pour faire des bénéfices, pour vivre et supporter sa progéniture, pour couler ses vieux jours de retraité, et non pour en faire cadeau à « n'importe quoi ». Parlant bien sûr d'un être humain. Dans certaines habitations, gare au locataire qui n'est pas prêt le jour du paiement mensuel. Puisque la garantie est consommée dès le lendemain de son dépôt, le propriétaire ne veut rien entendre d'un souci financier du locataire durant le mois. Pis est, à la fin du bail, il faut multiplier les va-et-vient pour récupérer sa garantie. On ne peut finir de peindre le tableau. Bref, c'est la recherche immodérée de gains toujours croissants.

La constance, c'est qu'aucun des propriétaires n'ignore le vieux principe qui faisait fixer modérément les prix. On répondra qu'il faut s'adapter à la vie chère, même si, par constat unanime, l'adaptation dépasse la cause principale brandie. Depuis 1992, donc, les baux d'habitation et à usage professionnel ont amorcé leur spéculation. Une situation aggravée par la non-application du décret n°61-121 du 22 décembre 1961 posant les normes et principes relatifs aux loyers des locaux d'habitation. Et la législation OHADA, qui a réglementé le secteur des baux à usage professionnel dans lequel sont inclus les baux commerciaux, est demeurée muette sur le loyer. Du coup, aujourd'hui, face à la détresse de la majorité, l'Exécutif a envie de faire quelque chose. En conseil des ministres ce 14 mars 2012, un projet de décret a été examiné en première lecture. Le texte de 78 articles et 6 chapitres traite, entre autres, des rapports entre bailleurs et locataires en précisant les principales obligations des parties, du loyer, du dépôt de garantie, de la durée, de la fin du contrat de location et du règlement des litiges. Dans cette



Un tableau de démarcheur, porteur de la cherté des baux au Togo

parution, L'UNION se cantonne au loyer, première source de conflit en la matière.

Cela peut sonner comme un vieux principe, bafoué. L'Autorité le réitère, elle qui a toujours procédé par mètre carré (m²) pour indemniser ses expropriés. Bon à savoir, le loyer va être établi en fonction de la superficie réellement occupée et de la zone géographique (article 20). A Lomé, il ira de 750 à 900 francs Cfa par m² au centre commercial, de 650 à 750 francs Cfa par m² dans les zones industrielles, de 550 à 650 francs Cfa par m² dans les zones d'habitation, de 500 à 550 francs Cfa par m² dans les zones périphériques et de 350 à 450 francs Cfa par m² dans les zones périurbaines. Dans les autres villes du pays, ce prix devra être compris entre 250 et 550 francs Cfa par m² pour le centre-ville, entre 150 et 300 francs Cfa par m² pour les périphéries. Autrement dit, une pièce de 3m x 3m ne devra plus coûter au-delà de 8.100 francs Cfa le mois. Les autres calculs sont vite faits. « Les parties sont tenues de discuter du loyer suivant le degré de confort du logement », atténue-t-on. Autre chose, le propriétaire ne pourra plus majorer selon son vouloir. Le loyer est révisable, primo, lorsque le logement a fait l'objet de travaux de réfection y ayant notablement amélioré les conditions d'habitation ; et la hausse ne peut excéder le quart du loyer antérieur. Secundo, aux dates convenues par les parties ; et l'augmentation ne peut excéder le dixième du loyer antérieur. Tout loyer entamé est dû et est payé par avance, mais les parties peuvent décider d'une autre échéance. Le tout contre reçu. Il est interdit au locataire de s'engager par avance à des remboursements sur la base d'une estimation faite unilatéralement par le bailleur au titre des réparations locatives.

Lorsqu'un dépôt de garantie est prévu, il ne peut être supérieur à trois mois de loyer en principal. Ce dépôt est restitué dans un délai maximal d'un mois à compter de la restitution des clés par le locataire. Après déduction, le cas échéant,

des sommes justifiées et dues au bailleur. Le dépôt de garantie ne porte pas intérêt au bénéfice du locataire ; il ne s'agit pas d'un placement. Il ne doit pas être révisé durant le contrat de location, mais peut être réajusté par suite de révision significative du loyer à la hausse. « A défaut de restitution dans le délai prévu, le solde du dépôt de garantie restant dû au locataire, après arrêté des comptes, produit intérêt au taux légal au profit du locataire », précise l'article 26. La restitution du dépôt incombe au nouveau bailleur, en cas de transfert de propriété des locaux loués. Enfin, le bailleur coupable d'excès

du prix de location peut écopier d'une amende de 50.000 à 500.000 francs Cfa, d'une amende civile égale au moins au triple et, au plus, au décuple de la majoration illicite. Les sommes indûment perçues sont aussi remboursées. Tout preneur ou occupant convaincu d'avoir offert un loyer supérieur est bien punissable des mêmes peines.

Mais se posera la question existentielle : comment réussir à faire appliquer ces mesures ? Le locataire, qui voudra démontrer à son bailleur qu'il connaît papier, en les brandissant, perd d'avance. Qui le sauvera ou le réintègrera s'il est simplement prié de vider les lieux ? Les services publics chargés de l'application du futur décret seront-ils suffisamment outillés ? Vit-on dans un Etat aussi fort pour vouloir poser ces pas ? Surtout que les collectivités propriétaires ont tout vendu, ou presque, à des businessmen immobiliers. Pour l'heure, prions car, officiellement, il est dit que « ce projet de décret d'importance capitale devra faire l'objet de partage avec tous les acteurs intéressés avant son adoption prochaine ». La révolution n'est donc pas pour juste demain. Même quand elle sera là, les contrats en cours ne devront impérativement être renouvelés qu'à la fin de l'année de publication du décret, pour la cause de la conformité.

Pour agir sur les défis dans les télécommunications

L'ATC réclame sa représentation au sein de l'ART&P

Active depuis janvier 1999 sous le statut d'une organisation non gouvernementale (ONG) de développement autonome et apolitique, l'Association togolaise des consommateurs (ATC) représente les consommateurs et usagers dans beaucoup de structures : Comité National pour la Protection de la Couche d'Ozone, Comité National de la Biodiversité, Comité National de Pilotage du programme de mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité au sein de l'UEMOA, Conseil d'Administration de l'EPAM (Etablissement Public Autonome des Marchés), Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS) pour l'analyse des systèmes de passation des marchés au Togo, Conseil National de la Normalisation, Comité National de Prévention et de Lutte contre la Grippe Aviaire, Comité National de Lutte contre la Contrefaçon, Comité de Pilotage du PNE (Partenariat National Eau), Quadrilogue National pour l'accès aux services essentiels, Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC), Comité National du Mécanisme pour un Développement Propre, Comité

Interministériel sur la Stratégie Nationale de Développement Durable, Comité de Réflexion sur la Vie Chère, Comité Interministériel pour la préparation de la réforme institutionnel dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement, Comité National pour la Fortification des Aliments, Comité National de suivi du Programme d'Evaluation du Secteur Financier Régional, Commission Nationale de l'Organisation Africaine pour l'Harmonisation des Droits des Affaires (OHADA), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc. Même si bien de ces structures ne fonctionnent pas ou presque pas. Aujourd'hui, l'ATC réclame davantage. En toute logique. Cette fois-ci, pour peser dans ce qui se fait ou devra se faire dans les télécommunications.

Dans un communiqué daté du 12 mars 2012, l'équipe à Aladjou Agouta, le Secrétaire général, « réitère une fois encore sa requête de voir la représentation des consommateurs/usagers être prise en compte dans la composition de l'ARTP », après avoir demandé que l'Autorité de réglementation des postes et télécommunications (ART&P) « insiste davantage

VERBATIM Par Eric J.

Le consensus commence par là !

Ce que tout le monde appelle désormais "le nouveau cadre" de dialogue entre le Rpt, le Car et l'Anc a déjà du plomb dans l'aile. A peine démarrées quelques trois semaines seulement, les discussions achoppent sur l'ordre de déroulement des points retenus dans l'agenda des sujets à débats.

Le parti au pouvoir veut commencer les discussions par d'autres sujets institutionnels et constitutionnels outre que celui de la limitation du mandat présidentiel proposé par l'Anc et le Car. Un responsable du Rpt estime que cette réforme très essentielle est liée à d'autres, comme les conditions d'éligibilité du président de la République et les prérogatives de ce dernier. Alors que l'Anc pense que les discussions devraient aborder en premier point la limitation du mandat présidentiel pour assainir l'environnement politique. Et le dialogue est bloqué.

En initiant ces discussions entre partis parlementaires, le Premier ministre Houngbo avait fait savoir qu'il s'agissait d'une "initiative du gouvernement qui veut obtenir le plus large consensus autour des questions d'intérêt national après la transmission des résultats des travaux du CPDC rénové sur les réformes constitutionnelles, institutionnelles et le cadre électoral."

Après trois séances, les partis ont élu un bureau dirigé par Patrick Lawson de l'Anc. Aussitôt, il annonçait : "J'ai eu l'honneur d'être désigné comme président. Nous essayons de parvenir à un consensus sur tous les problèmes qui concernent l'avenir du Togo, que ce soit les problèmes politiques et ceux liés aux élections."

A tous égards, chacun à son niveau veut obtenir le consensus. Que le consensus commence par l'établissement d'un planning de travail !

Poursuite de la politique des grands travaux

Faure lance les travaux de la route Kabou-Guerin Kouka

Les travaux de construction de la route Kabou-Guerin Kouka ont été lancés le jeudi 15 mars 2012 par le président de la République, Faure Gnassingbé à Kabou. C'était en présence du ministre des Travaux Publics, Andjo Tchamda, du président de l'Assemblée nationale, d'autres membres du gouvernement et des populations.

Le Chef Canton de Kabou, a déclaré que " La construction de la

route de Kabou est une réalité et vous voici aujourd'hui encore pour le même exercice, le tronçon Kabou -Guerin Kouka. La population de Kabou, qui est au centre des deux projets, vous dit mille fois merci et vous réaffirme son attachement indélébile à votre politique de paix, de réconciliation et de grands travaux. Soyez en rassuré, ma population et moi resterons toujours derrière vous

suite à la page 4



Agouta Aladjou, Secrétaire général de l'ATC

auprès des opérateurs du secteur de la téléphonie (mobile et filaire) pour une réduction considérable des coûts des communications ». Il s'agit d'une recomposition de l'ART&P. Plus est, dit-elle, la gouvernance doit être revue au niveau des sociétés d'Etat en charge du secteur de la téléphonie pour une meilleure gestion des ressources et une bonne planification des investissements en vue d'impacter considérablement les coûts à la baisse à l'instar des autres pays de l'UEMOA.

La question de coûts chers est récurrente. Les opérateurs de la

téléphonie n'ont pas suffisamment revu les coûts à la baisse, privilégiant en priorité leur marge bénéficiaire trop élevée, bafouant de peu leur mission de service public. « Le Gouvernement doit faire preuve de volonté politique », écrit l'Association. Et l'ATC en appelle à la communauté des consommateurs pour « accentuer ce plaidoyer auprès du Gouvernement ». Qu'à cela ne tienne, déjà, il faut saluer les mesures du 1^{er} mars pour la baisse des prix par l'amélioration de la concurrence, dont la politique tarifaire visant à instaurer des prix plafonds, l'appel à manifestation d'intérêt en vue de favoriser l'entrée sur le marché d'opérateurs de réseaux mobiles virtuels, l'introduction de nouveaux fournisseurs d'accès à internet, et la mise en œuvre d'un centre de colocation sur la station d'atterrissage du câble sous-marin WACS. L'ATC, simplement, en prend acte et insiste que « la concurrence doit être encouragée avec l'attribution dans un proche avenir d'une licence favorisant l'installation d'un troisième opérateur de la téléphonie mobile ». Depuis décembre 2011, l'Exécutif togolais a fermé cette ouverture. Du moins, pour cette année 2012.

Panier de la ménagère à Lomé

"Charbon de bois" et "Fruits frais" font grimper les prix de 0,1% en février

Jean Afolabi

Le niveau général des prix à la consommation a connu, en février 2012, une hausse de 0,1%, contre une hausse de 1,0% le mois précédent. La hausse du niveau général des prix au mois de février 2012 est principalement due à l'augmentation des prix des produits des fonctions de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" qui a progressé de 1,4%, d'après les chiffres de la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. La hausse observée au niveau de la fonction de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" est essentiellement due au postes "Combustibles solides et autres", qui a connu une augmentation de 9,9%.

Par ailleurs, précise la même source, malgré la baisse (-1,1%) de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", ses postes : "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a" (3,8%), "Légumes secs et oléagineux" (6,4%), "Autres fruits frais" (15,5%) et "Poisson frais" (7,8%) ont contribué à la progression du niveau général des prix en février 2012. Les produits qui ont eu une forte contribution à la hausse de l'indice sont :

"Charbon de bois" (+10,0 %), "Doèvi fumé" (12,7%), "Gombo frais" (+13,3%) "Banane douce" (27,6%) et "Chinchard frais" (4,0%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu



une hausse de 0,5%. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu une hausse de 0,3% contre une hausse de 0,8% le mois précédent. L'analyse suivant l'état des produits révèle qu'en dehors de l'inflation sous-jacente, l'augmentation du niveau général des prix est à attribuer principalement à la hausse des prix des produits de l'énergie de 2,4%. Suivant la durabilité, cette hausse est due à l'augmentation de 0,4% des prix des biens semi durables. S'agissant des secteurs, la hausse du niveau général des prix provient de l'augmentation de 0,5% des prix des produits du secteur secondaire. Pour ce qui est de la provenance, cette hausse est liée à la progression de 0,4% des prix des produits importés.

En évolution trimestrielle, le niveau des prix du mois de février 2012, comparé à celui du mois de novembre 2011, a connu une hausse de 2,6%, en liaison avec

l'augmentation des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" et "Transports" qui ont enregistré respectivement 5,1%, 5,2% et 2,4%. Par rapport à février 2011 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 2,9%, due aussi essentiellement à la hausse des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+2,2%), "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+9,4%) et "Transports" (+6,9%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 3,2% en février 2012 contre 3,3% le mois précédent. En octobre 2011, il était de 3,9% dans la zone UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine).

Production et exportation de gisement de clinker

La prédominance du Togo menacée par de futures concurrences de la région

Au moment où se pose l'équation de la relance de l'économie togolaise, l'une des préoccupations des autorités est d'explorer les atouts et les faiblesses de cette économie du pays. Et d'en tirer des enseignements. Officiellement, l'on vise loin, plus précisément l'horizon 2030, afin de développer un système commercial performant, contribuant de façon significative à la réduction de la pauvreté et apportant un appui compétitif aux secteurs porteurs de croissance. Mais, d'ici là, le Togo se doit de ménager sa monture. D'autant que l'un de ses atouts majeurs, à savoir l'exploitation des gisements de calcaire, semble menacée par des voisins de la région.

La richesse du sous-sol togolais en calcaire est indéniable, souligne un récent rapport commandé par les autorités. Avec en sus un port ayant des infrastructures bien adaptées au transport des pondéreux et une expérience de production de deux décennies qui classent le Togo parmi les producteurs et exportateurs majeurs de clinker et de ciment de

l'Afrique de l'ouest. A cela viennent s'ajouter les investissements significatifs réalisés par WACEM (West African Cement, indien) pour moderniser son usine de Tabligbo ainsi que la rénovation du four de ligne 2 avec un système de filtres plus efficaces et écologiques propices à un rendement efficient.

Cependant, note ledit rapport, il convient de ne pas passer sous silence quelques menaces. Le Niger est ici pointé du doigt. Le pays, qui est un importateur non négligeable du ciment togolais dont le sous-sol recèle d'importants gisements de calcaire et de gypse, vient de commencer la construction d'une nouvelle usine de ciment à côté de la cimenterie de Malbaza dont la production est insuffisante pour approvisionner le marché local. Deux autres projets de construction d'usines de production de ciment sont prévus à moyen terme. En outre, Wacem a acheté au Burkina Faso une unité de broyage de clinker ayant une capacité de production de 450 000 tonnes par an. Enfin, Wacem a annoncé son intention de construire

au Mali une unité intégrée clinker/ciment qui aura une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

En 1999, Wacem a produit au Togo 1,18 million de tonnes de clinker totalement exportées. A partir de 2003, elle a installé une unité de broyage de clinker à Tabligbo d'une capacité de 600 000 tonnes, produisant du ciment FORTIA pour satisfaire le marché local. L'autre société de production de ciment, CIMTOGO, importe son clinker de l'étranger. Elle compte installer à brève échéance une unité de production de clinker de 1,5 million de tonnes pour satisfaire ses propres besoins. La capacité actuelle de son unité de broyage est de 700 000 tonnes par an, dont la moitié est actuellement exportée vers les voisins béninois, burkinabé et nigérien. Mais, face à la concurrence, on estime que le Togo peut compter sur ses énormes gisements de calcaire de bonne qualité. Il s'agit des quatre gisements à Mango, Pagala, Aveta (phosphaté) et Tabligbo.

Poursuite de la politique des grands travaux

Faure lance les travaux de la route Kabou-Guerin Kouka

suite de la page 3

pour le développement de Kabou et du Togo".

Quant au Préfet de Dankpen, M. Dajo Maganawoé, il a mis l'accent sur les impacts que la construction de cette nouvelle route va avoir sur la vie des populations. Il a déclaré, s'adressant au Chef de l'Etat : "Dans quelques instants vous allez poser un acte d'une portée historique sans précédent. Vous allez officiellement lancer les travaux de bitumage de la route de Kouka, comme on l'appelle affectueusement ici. Vous donnez ainsi espoir à tous les usagers de cette route, qui, par endroit, est un véritable parcours de risque".

Même son de cloche au niveau de la porte parole des populations du grand Bassar, Mme Memounatou Ibrahim. Elle a rappelé les grands travaux publics entrepris par le président Faure pour le remercier au nom des populations. "Dans le même sens de ce que le Préfet a souligné, vous avez voulu donner un nouvel



Le Président Faure Gnassingbé dévoilant la plaque indiquant les travaux

élan économique à notre pays et puisqu'il ne peut avoir un développement véritable sans infrastructures, vous avez engagé un vaste programme de grands travaux pour le bien de tous. En cela, les Togolais eux mêmes, ainsi que les étrangers foulant notre sol n'ont pas tort de dire je cite "le Togo tout entier est vraiment en chantier, et ceci grâce à la détermination et à l'engagement du Chef de l'Etat, son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé. Nous n'en voulons pour

preuve la construction de nouvelles et nombreuses rues dans la capitale et ses environs, la reconstruction de l'axe routier Lomé-Hila Kondji, la construction des voies de contournement de la faille d'Alédjo et des monts Defalé....."

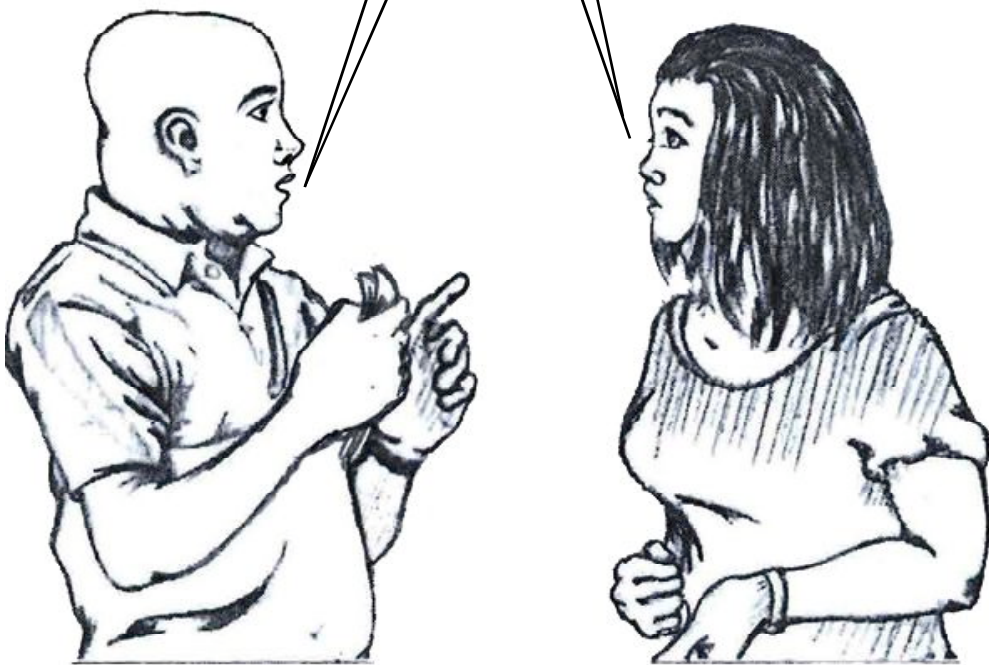
Le ministre des Travaux publics a, au cours de son intervention, présenté l'aspect technique de la nouvelle route. La cérémonie a pris fin avec le dévoilement du panneau des chantiers et le premier coup de pioche du président Faure Gnassingbé.

JUSTE PAR DES CHIFFRES

Vous autres, le saviez-vous? C'est la nouvelle rubrique de votre journal pour nous projeter quelques chiffres sur le Togo. Histoire de faire réfléchir le collège des décideurs: gouvernants, secteur privé, ONG, associations, médias, bailleurs de fonds,... Des fois, sous un air ironisant.

Ah, vivement le passé! Est-ce que tu sais que le nombre de nos parents producteurs de coton en 2002-2003 était de 261.000 ?

Et comme ils ont acheté crédit, le nombre n'a été que de 65.500 producteurs en 2010-2011.



Source: NSCT, FMI, 2011

Pour les besoins d'une naturalisation à l'étranger

107 compatriotes autorisés à changer de nationalité

Ils sont une soixantaine de compatriotes de sexe masculin et une cinquantaine du sexe opposé à avoir opté pour une nationalité étrangère, au détriment de l'original togolais. Le 7 mars dernier, à leur demande, le gouvernement réuni en conseil des ministres à Lomé leur a accordé la perte de la nationalité togolaise. C'est un choix. Et un droit tout à la fois.

L'ordonnance n°78-34 du 7 septembre 1978 portant code de la nationalité togolaise a prévu, en ses articles 23 et 24, la possibilité pour les ressortissants togolais d'obtenir du gouvernement togolais l'autorisation de perdre la nationalité togolaise lorsqu'ils auront volontairement décidé d'en acquérir une autre. Les personnes qui sollicitent la perte de

leur nationalité ont, pour certains, reçu la promesse de naturalisation et, pour d'autres, acquis la nationalité étrangère par voie de naturalisation. Mais l'acquisition de la nouvelle nationalité ne pourra être effective qu'autant que les bénéficiaires auront justifié de la perte de la nationalité togolaise en produisant la décision de l'autorité togolaise compétente à cet effet.

Sur la base des pièces produites par les intéressés, indique-t-on de source officielle, un total de cent sept compatriotes remplissent les conditions requises pour être autorisés à perdre la nationalité togolaise. «Il y a donc lieu de faire droit à leur requête», précise le garde des Sceaux, ministre de la Justice, chargé des relations

avec les institutions de la République, Me Tchitchao Tchalin.

Ici, la nationalité de destination n'est pas précisée. Mais, pour la plupart, les intéressés – excepté quelques cas en Belgique, en Autriche et en Hollande – ont l'Allemagne comme lieu de résidence. Près de 80% est né au pays, et quelques cas en Allemagne. L'âge varie entre 2 et 52 ans. La région de provenance au Togo est, pour moitié, la région Maritime, suivie de la Centrale, puis des Plateaux, la Kara et les Savanes. Une vingtaine est née en Allemagne et en Autriche. La décision officielle de l'Autorité leur sera notifiée par voie consulaire du Togo dans les pays de résidence concernés.

FOOTBALL /CHAMPIONNAT D1/15e JOURNEE

Militaires et Scorpions s'affrontent à Lomé

Agaza de retour à la compétition recevra, pour le compte de la 15e journée du Championnat national, le leader Dyto; pendant que l'AS Douanes affronte Okiti. A Bafilo, l'on suivra avec beaucoup d'attention le déplacement des Guerriers de Tchaoudjo. Enfin, Maranatha effectue le plus long voyage en allant défier Foadan à Dapaong.

▼ EQUIPE	Pts	Vict	Nul	Def	B.P	B.C	Diff.	Jour.	A domicile					A l'extérieur				
									Vict	Nul	Def	B.P	B.C	Vict	Nul	Def	B.P	B.C
1 Dyto	25	7	4	2	16	6	10	13	5	3	0	10	1	2	1	2	6	5
2 Douanes	21	6	3	2	11	4	7	11	2	2	1	5	2	4	1	1	6	2
3 Agaza	20	6	2	4	18	9	9	12	5	1	1	14	2	1	1	3	4	7
4 Maranatha	19	5	4	2	12	9	3	11	4	0	1	8	3	1	4	1	4	6
5 Semassi	18	4	6	1	11	7	4	11	1	4	0	5	4	3	2	1	6	3
6 Unisport	17	4	5	4	13	14	-1	13	4	2	0	7	2	0	3	4	6	12
7 Sara Sport	15	4	3	5	8	14	-6	12	4	2	0	7	2	0	1	5	1	12
8 Asko	14	2	8	1	5	3	2	11	1	3	1	3	2	1	5	0	2	1
9 Abou Ossé	14	4	2	6	12	14	-2	12	4	0	1	8	2	0	2	5	4	12
10 Koroki	14	3	5	4	12	15	-3	12	2	3	0	8	5	1	2	4	4	10
11 Gomido	14	3	5	4	10	13	-3	12	2	3	1	5	4	1	2	3	5	9
12 Tchaoudjo AC	14	3	5	4	7	11	-4	12	3	2	2	7	7	0	3	2	0	4
13 Okiti	13	3	4	5	11	12	-1	12	3	2	0	10	2	0	2	5	1	10
14 Togo Port	13	2	7	4	10	12	-2	13	2	3	2	8	6	0	4	2	2	6
15 Foadan	12	3	3	7	6	13	-7	13	3	2	2	6	5	0	1	5	0	8
16 Kotoko	9	1	6	5	6	12	-6	12	1	4	2	4	4	0	2	3	2	8
17 Etoile Filante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18 USMasséda	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Classement provisoire effectué par la rédaction

Exemptés de match lors de la 14e journée, les Scorpions n'auront qu'un objectif en tête: faire chuter le leader Dyto qui dispose désormais de 25 points après son succès étri-qué devant Foadan 1-0 dimanche dernier à Lomé. Mais la tâche s'annonce ardue pour les poulains de Pape Thiam qui ont connu leur première défaite à domicile lors de la 13e journée face à Sémassi de Sokodé.

Les Militaires de leurs côtés, savent que ce match est assez important car une victoire sur les Scorpions leur permet de creuser un peu plus l'écart avant le repos de la 16e journée et le déplacement de Sokodé de la 17e journée chez Semassi.

La Douanes, 2e avec 21 pts, reçoit Okiti de Badou à Lomé. Occasion pour les Douaniers qui ont perdu face à Maranatha 0-1 lors de

la journée précédente de rester coller au leader et de gérer les coups de boutoirs d'Agaza et de Maranatha qui s'est invité dans la danse.

A Bafilo, l'explication de proximité entre Sara Sport et Semassi ne devrait laisser personne indifférent. D'autant que les deux clubs ne sont séparés que par trois points. Et une victoire de Sara permet de faire la jonction. Mais les Guerriers qui ont

été tenus en échec à domicile lors de la 14e journée par l'AS Togo Port (1-1), sont, depuis le début du championnat, parmi les clubs qui obtiennent plus de points en déplacement, soit trois victoires sur les quatre obtenues.

Calendrier de la 15e journée :
Sara Sport # Semassi/ Abou Ossé # Kotoko/ TAC # Koroki/ AS Douanes # Okiti/ Gomido # Asko/ Agaza # Dyto/Foadan # Maranatha.

LIGUE EUROPENNE DES CHAMPIONS

Le tirage au sort, aujourd'hui à Nyon en Suisse

Huit équipes issues de sept pays participeront au tirage au sort des quarts de finale et des demi-finales de l'UEFA Champions League qui se déroule aujourd'hui à partir de 11h45 (HEC) au siège de l'UEFA, à Nyon (Suisse).

La liste des qualifiés a été complétée par le Real Madrid CF et le Chelsea FC qui ont décroché les deux derniers billets mercredi soir. Ils ont rejoint le FC Bayern München et l'Olympique de Marseille, qualifiés mardi, ainsi que le FC Barcelona, l'AC Milan, le SL Benfica et l'APOEL FC qui avaient obtenu leur qualification la semaine dernière. Le tirage au sort sera dirigé par le secrétaire général de l'UEFA Gianni Infantino et l'ambassadeur de la finale, Paul Breitner.

Le tirage est ouvert, ce qui signifie que le Real et le Barça peuvent être opposés. Les rencontres se dérouleront les 27/28 mars et 3/4 avril. Les confrontations des demi-finales seront également déterminées et les matches du dernier carré auront lieu les 17/18 et 24/25 avril. La finale de l'UEFA Champions League 2011/12 se tiendra le samedi 19 mai à la Fußball Arena München, et un tirage au sort déterminera l'équipe qui reçoit à des fins administratives.

Les deux tirages au sort seront retransmis en direct sur UEFA.com et notre application Tirage en direct vous fera patienter jusqu'au tirage et vous livrera les réactions en provenance de Nyon une fois déterminées les confrontations.

Les qualifiés

AC Milan (ITA)/Dernier quart de finale : 2006/07 (victoire 4-2 face au FC Bayern München). Bilan en quart de finale : V11 D3. Cette sai-



son : V3 N3 D2 BP15 BC1. Meilleur buteur : Zlatan Ibrahimovic (5)

APOEL FC (CYP)/Dernier quart de finale : néant. Bilan en quart de finale : 0. Cette saison : V3 N3 D2 BP7 BC7. Meilleur buteur : Gustavo Manduca (3)

Chelsea FC (ENG)/Dernier quart de finale : 2010/11 (défaite 3-1 face au Manchester United FC). Bilan en quart de finale : V5 D2. Cette saison : V4 N2 D2 BP18 BC8

Meilleur buteur : Didier Drogba (4)

FC Barcelona (ESP)/ Dernier quart de finale : 2010/11 (victoire 6-

1 face au FC Shakhtar Donetsk). Bilan en quart de finale : V11 D2. Cette saison : V7 N1 D0 BP30 BC6

Meilleur buteur : Lionel Messi (12)
FC Bayern München (GER)/ Dernier quart de finale : 2009/10 (victoire 4-4 grâce aux but à l'extérieur face au Manchester United FC). Bilan en quart de finale : V12 D10. Cette saison : V5 N1 D2 BP18 BC7. Meilleur buteur : Mario Gomez (10)

Olympique de Marseille (FRA)/ Dernier quart de finale : 1990/91 (victoire 2-1 face à l'AC Milan). Bilan en quart de finale : V2 D0. Cette

saison : V4 N1 D3 BP9 BC6. Meilleur buteur : André Ayew (4)

Real Madrid CF (ESP)/Dernier quart de finale : 2010/11 (victoire 5-0 face au Tottenham Hotspur FC). Bilan en quart de finale : V22 D6. Cette saison : V7 N1 D0 BP24 BC4. Meilleur buteur : Cristiano Ronaldo (6)

SL Benfica (POR)/ Dernier quart de finale : 2005/06 (défaite 2-0 face au FC Barcelona). Bilan en quart de finale : V8 D7. Cette saison : V4 N3 D1 BP12 BC7. Meilleur buteur : Óscar Cardozo (4).

Angleterre / 800 millions de FCFA pour la Fondation Drogba

La Fondation Didier Drogba a organisé son troisième gala de charité, le samedi 10 mars 2012, à l'hôtel Dorchester de Londres en Angleterre. Selon le site officiel de Chelsea FC, la cérémonie a permis à la Fondation de toucher un chèque d'un million de Livres Sterling, soit près de 782.338.000 millions de FCFA (environ 800 millions FCFA) que les invités du capitaine des Eléphants ont mis sur la table.

En plus de cette somme, 195 millions 584 mille 500 Frs CFA ont été ajoutés aux fonds à la suite de ventes aux enchères de plusieurs objets de luxe dont une montre achetée par le célèbre artiste rappeur Wretch 32. Les coéquipiers de Drogba, en l'occurrence John Terry, Frank Lampard, Ashley Cole, Michael Essien, Petr Cech, Branislav Ivanovic, Florent Malouda, Salomon Kalou, Paulo Ferreira, Ross Turnbull, Hilario, ont pris une part active dans la réussite du gala. Bakary Sagna, Yao Kouassi Gervais dit Gervinho (Arsenal) et Emmanuel Adebayor de Tottenham faisaient partie des invités V.I.P. "Le soutien et la générosité que vous apportez à la Fondation sont de haute portée. Je suis heureux que vous soyez là et que vous ayez contribué à la réalisation de ce projet, celui de la construction d'un hôpital en Côte d'Ivoire. Encore merci", a fait savoir l'attaquant des Blues de Chelsea qui fêtait ses 100 buts en Premier League, à la faveur de l'évènement. La somme mobilisée par la Fondation lui permettra de construction un hôpital ultramoderne à Abidjan.

France /Le PSG va perdre gros

Selon le Parisien, le Paris Saint-Germain va présenter un déficit de 100 millions d'euros à l'issue de la saison. Des pertes qui s'expliquent par les sommes investies sur le marché des transferts depuis l'arrivée des Qataris. A terme, le club de la capitale risque des sanctions de la part de l'UEFA s'il n'équilibre pas ses comptes.

Le Paris Saint-Germain va terminer l'exercice 2011-2012 dans le rouge. Et ce quelque que soit ses résultats sportifs. Un constat qui ne surprend pas vraiment. A en croire les informations du Parisien, ce déficit devrait s'élever à au moins 100 millions d'euros. Des pertes records pour un club français. La faute à des investissements importants des nouveaux propriétaires qataris, qui ont dépensé sans compter depuis leur prise de contrôle cet été. Les sommes lâchées sur le marché des transferts, lors des mercato d'été et d'hiver, expliquent en grande partie ce déficit. Après les chèques signés cet été pour environ 80 millions d'euros, avec notamment l'arrivée de Javier Pastore pour 42 millions, soit le plus gros transfert de l'histoire du championnat, les Qataris ont encore fait couler les pétrodollars en investissant près de 20 millions pour Alex, Maxwell et Thiago Motta cet hiver. Soit près de 100 millions d'euros rien que pour les transferts. Alors que le budget initial prévoyait 150 millions d'euros de dépenses... en tout, en tablant sur une troisième place en championnat.

Tanzanie/Stephano Mwasika suspendu 1 an

La semaine dernière, un arbitre du championnat tanzanien a été durement pris à partie par des joueurs des Young Africans. L'un d'eux a été suspendu 1 an.

Ce samedi, un match de championnat de Tanzanie a tourné au pugilat en première division locale. La rencontre entre les Young Africans (18 fois champion) et le Azam FC, l'un des derbys de la principale ville du pays, Dar es Salaam, est donc sorti des limites du jeu. Au Stade National, le champion en titre, qui évoluait à domicile, s'est incliné (3-1) et voit filer son concurrent à la 2e place. Mais ce n'est pas le résultat de cette rencontre du haut de tableau qui a défrayé la chronique. C'est un évènement d'une rare violence qui a véritablement secoué le championnat.

Non content d'une décision arbitrale, l'équipe des Young Africans s'est rué sur l'homme au sifflet, M. Israel Mongo. Seul face à un groupe de joueurs, il a tenté de les calmer, mais a tout de même été bien bousculé, jusqu'à l'entrée en scène de Stephano Mwasika. Le latéral gauche de 24 ans, international tanzanien depuis plusieurs saisons, a foncé sur l'arbitre, avant de lui envoyer un coup de poing dans le visage. Ses partenaires et l'encadrement l'ont alors calmé. Resté stoïque, le directeur de jeu lui a logiquement adressé un carton rouge, ce qui l'a fait sortir de ses gonds une nouvelle fois. Heureusement, il a été intercepté au passage par un joueur de son équipe. La fédération tanzanienne lui a infligé un an de suspension, pas cher payé...

Vienne/Gebreselassie remet son titre en jeu

L'Ethiopien Haile Gebreselassie a confirmé son engagement au semi-marathon de Vienne prévu le 15 avril où il tentera de conserver son titre. En 2011, il l'avait gagné en établissant un nouveau record de la course en 1h00' 18". Tout comme son compatriote Kenenisa Bekele engagé à Dublin le même jour, le triple champion olympique tentera de donner un nouvel élan à sa carrière d'autant qu'il reste sur une prestation mitigée lors du marathon de Tokyo où il avait terminé cinquième avec un chrono modeste (2h 08' 17") au regard de son palmarès. Gebreselassie n'a pas mis une croix définitive sur ses chances de gagner sa place au marathon olympique de Londres.

Lutte contre les ALPC/Après la réception du matériel

Les armes en circulation au Togo peuvent désormais être identifiées

Lomé a abrité du 13 au 15 mars 2012, un atelier de formation sur le marquage des armes légères et de petit calibre. Organisée par le Centre régional sur des armes légères (RECSA). En parallèle à cette formation le Togo a reçu le matériel pour l'identification des armes. Ces deux actions visent à lutter contre la prolifération des armes légères.

Etonam Sossou

La prolifération des Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC) constitue un danger permanent pour la vie humaine. La sécurité, la paix sont des éléments qui contribuent au développement d'un pays, et, l'Afrique de l'Ouest demeure à ce jour une zone assaillie par les flots d'ALPC avec à la clé toutes les conséquences innombrables. D'après le secrétaire exécutif adjoint du RECSA, Tharcisse Mindozi, le marquage des armes

possédées par l'Etat et celles détenues légalement par des civils contribue à la gestion et au contrôle efficace de réserve étatique. Il permet d'améliorer les méthodes de recherche et de traçage des armes illégales. Cette formation de trois jours, permettra à l'armée, la police et à d'autres institutions d'application de la loi de maîtriser l'utilisation des machines pour marquer les armes appartenant à l'Etat. Elle également porté sur les instructions et directives sur l'installation, l'utilisation et la

maintenance des machines électroniques.

Le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Gnama Latta, a indiqué que la problématique des armes légères et de petit calibre est une préoccupation partagée en Afrique. «*Ce sont elles qui nous donnent des insomnies, des angoisses le long de certaines routes, dans nos villes et localités reculées, circulant dans tous les sens à l'intérieur de nos Etats. Ces armes qui font leur caractère nuisible au développement de nos pays, préoccupent à juste titre le*



Les officiels dans un atelier de marquage d'armes

Société/Religion

Les églises dites réveillées ont de beaux jours devant elles

Combattues à leur début, les églises dites réveillées, se sont au fil des temps faites acceptées dans la société, au point d'attirer aujourd'hui de plus en plus de fideles. Reportage sur un phénomène social au Togo...

A Lomé, il est difficile de marcher deux cents mètres sans voir une église réveillée. Elles sont visibles partout autant en empruntant les principales artères que les rues des quartiers. Certaines églises, parfois même sans dénomination publiquement connue sont logées dans des domiciles privés du «*pasteur*» ou d'un des membres de l'assemblée. Il est donc difficile d'avoir en termes de chiffre le nombre des églises pentecôtistes au Togo. Il faut savoir que la

est au dessus de la loi des hommes », confie le pasteur Gaston Bunè de l'église des rachetés du Dieu ressuscité qui ajoute qu'il fallait d'abord pour lui obéir à dieu avant d'obéir aux hommes. Au delà des propres créations locales, un bon nombre des églises réveillées basées au Togo ne sont que des relais des mouvements créés dans d'autres pays. Les églises réveillées se multiplient non pas seulement à cause des dissensions internes qui

spirituelle dans ces nouvelles églises qui au lieu de mettre l'enseignement de la parole de dieu devant, mettent plutôt l'accent sur des miracles douteux, qui s'opéreraient à l'intérieur de ces églises. Ces dernières fondent leur ministère sur ces miracles dont elles n'ont d'ailleurs pas le monopole » poursuit Jean.

Les vrais faux miracles

Pour les églises réveillées en effet, tous les dons que l'on trouve dans les actes des apôtres ou les épîtres, sont considérés comme pouvant se manifester dans l'église aujourd'hui. Les miracles dans les églises pentecôtistes relèvent aujourd'hui pour de nombreux pasteurs de ce bord, des événements quasi ordinaires. Les cultes s'accompagnent souvent des témoignages des fidèles dont les problèmes ont été solutionnés... par dieu. Et à en croire certains témoignages, Dieu résout des problèmes devant lesquels l'être humain en est encore à la recherche des solutions. Olive, une jeune fille, étudiante rencontrée à Lomé, sans nous montrer des documents affirme avoir guéri du SIDA par la prière. Son pasteur affirme que son cas n'est pas isolé, un avocat membre d'une église réveillée nous a aussi affirmé avoir été guéri toujours grâce à la prière d'un cancer au niveau des jambes qui l'a rongé pendant 3 ans. Le pasteur Jean-Luc Adossi du Centre de prière et d'intercession la voix qui triomphe tout, une église réveillée basée à Lomé affirme avoir guéri grâce à la prière des fous. «*Les miracles se produisent également à l'intérieur de l'église catholique romaine, mais seulement 'il y a toute une procédure pour les reconnaître* », affirme Jean qui ajoute «*qu'ils ne sont pas annoncés de façon spectaculaire* ». Il en est ainsi de la pratique de l'exorcisme bien discrète dans la vieille église.

gouvernement togolais», a-t-il dit à la cérémonie de réception du matériel de marquage des armes. aux termes de l'article 1^{er} alinéa 6 de la convention de la CEDEAO, le marquage des armes est défini comme l'ensemble des inscriptions permettant l'identification d'une arme couverte par cette convention. L'article 18 de ladite convention fait obligation aux Etats membres de l'espace communautaire de procéder au marquage de leurs armes. Après l'entrée en vigueur de la

convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres connexes, le marquage de sécurité est exigé à chaque Etat membre dans ce processus d'identification des armes.

La Commission Nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre (CNLPAL) par la voix de son président, le Colonel Ali Nadjombé, prévoit après la réception du matériel

entreprendre des activités de sensibilisation à l'endroit des populations civiles, des forces de défense et de sécurité, des unités paramilitaires, des chefs traditionnels, bref de tous les acteurs concernés, afin que ceux-ci adhèrent au processus de marquage et d'enregistrement des armes. Car, poursuit le Colonel Nadjombé, «*une arme marquée et enregistrée offre plus de gages de sécurité et de tranquillité*».



création ou l'installation d'une association religieuse au Togo relève du régime de l'autorisation administrative préalable. Mais comment font-elles donc, ces églises réveillées pour pousser comme des champignons dans tout le Togo?

En pratique, pour contourner l'illégalité, certaines églises se présentent comme des chapelles des églises installées légalement. La complicité des églises légales est le plus souvent achetée. Une fois à pied d'œuvre, les nouvelles églises partagent une part du beefsteak avec les patrons de celles qui les couvre. Généralement, il n'y a pas le moindre rapport hiérarchique et véritablement idéologique entre ces églises. Par ailleurs la légalisation intervient parfois longtemps après le démarrage effectif des activités. «*J'ai reçu l'appel de dieu pour créer mon église, la loi divine*

arrivent souvent, mais davantage parce qu'elles attirent de plus en plus de fidèles.

L'église catholique romaine en perte de vitesse ?

La plupart des fidèles des églises pentecôtistes sont des anciens fidèles de l'église catholique romaine. «*Quand il n'y a pas la vérité quelque part, il y a de quoi se débrouiller ailleurs*» explique le pasteur Josias Holé, quinquagénaire de la vraie église de dieu. 25 ans plus tôt, il était fidèle catholique romain. Cette petite phrase du pasteur exprime la pensée générale des fidèles pentecôtistes vis-à-vis de leur ancienne église. Ce qui fait dire à Jean, chrétien catholique romain, président d'une congrégation, que «*les pasteurs des églises réveillées diabolisent l'église catholique romaine auprès de leurs fidèles* ». Il y a une arnaque

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1103 DE LOTO BENZ DU 07 MARS 2012

Nous assistons tous les mercredis au tirage hebdomadaire de Loto BENZ.

Une autre façon de changer vos vies. En effet, nous prenons part ce mercredi 14 Mars 2012 au tirage N°1104 de ce passionnant jeu.

Au précédent tirage, la LONATO a encore fait des heureux gagnants à travers plusieurs gros lots et los intermédiaires tant à la intérieur du pays qu'à Lomé.

A LOME, nous avons enregistré un lot de 750.000F CFA sur le point de vente 8264.

A BADOU, nous avons un fidèle parieur qui gagne un lot de 500.000F CFA sur le point de vente 2103.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1104 de LOTO BENZ du mercredi 14 Mars 2012

Numéro de base

68

28

26

54

01